

CAMPAGNE COMPLEMENTAIRE D'INFORMATION ET DE DISTRIBUTION D'IODE 2019

Réunion publique pour les riverains de la centrale EDF de Gravelines









Une réunion organisée par :









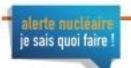






INTRODUCTION

Monsieur TOURNAIRE Sous-Préfet de l'arrondissement de Calais



Pourquoi une campagne complémentaire de distribution d'iode en 2019 ?

Depuis 1997:

- campagnes périodiques d'information et de distribution préventive d'iode stable
- rayon de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires
- cible : particuliers et établissements recevant du public (ERP).

Depuis 2019 : extension du rayon du PPI de 10 à 20 km.

Pourquoi avoir décidé d'étendre les PPI ?

- Volonté du Gouvernement en ligne avec les recommandations des autorités européennes de sûreté nucléaire et de radioprotection
- Mieux préparer l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux
- Améliorer la culture de prévention des risques de la population
- Améliorer la réactivité des organisations d'intervention et de secours



Qu'est-ce que la zone PPI?

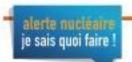
Le Plan particulier d'intervention (PPI) est un dispositif défini par l'État pour préparer et organiser au mieux la réponse des pouvoirs publics afin de protéger les personnes, les biens et l'environnement face aux risques liés à l'existence d'une installation nucléaire.

Ce plan détermine quels sont les moyens de secours mis en œuvre en cas d'accident. Le PPI est élaboré par les pouvoirs publics et fait partie du dispositif d'**organisation** de la réponse de sécurité civile (ORSEC) départemental.

Dans le cas des centrales nucléaires, la zone concernée par le PPI correspond à un rayon de 20 km autour de la centrale.

Le préfet est le directeur des opérations. En cas de crise nucléaire, il décide, dans le cadre du PPI, des actions de protection de la population (mise à l'abri, évacuation, ingestion de comprimés d'iode, interdictions alimentaires).

Le maire est le premier responsable de la sécurité dans sa commune. En cas de crise nucléaire, il agit sous la direction du préfet mais conserve ses responsabilités liées à l'assistance et au soutien de sa population.



Que se passe-t-il au-delà des 20 km?

Une distribution d'iode en urgence est prévue au-delà du rayon des 20 km, dans le cadre du plan ORSEC.

Concrètement:

- L'Etat a pré-positionné, sur l'ensemble du territoire, des stocks de comprimés d'iode stable pour être en mesure de couvrir les besoins de toute la population française en cas de risque d'exposition à de l'iode radioactif
- Ils peuvent être distribués aux personnes concernées sur ordre des pouvoirs publics
- Une information spécifique de la population, notamment par radio, sur la localisation des points de distribution



Les temps forts de la campagne

Juin 2019

Courriers d'information sur l'extension du PPI et la campagne à venir aux riverains et aux ERP situés entre 10 et 20 km autour des centrales nucléaires françaises

Septembre 2019

Envoi des courriers avec les bons de retrait aux riverains et entreprises/ERP

Réunions d'information publiques autour des 19 centrales EDF :

- informer sur les modalités de retrait des comprimés d'iode
- échanger et répondre aux interrogations sur :
 - l'iode (bénéfices, éventuelles contre-indications, etc.)
 - la radioprotection et la sûreté nucléaire



LES CENTRALES NUCLEAIRES

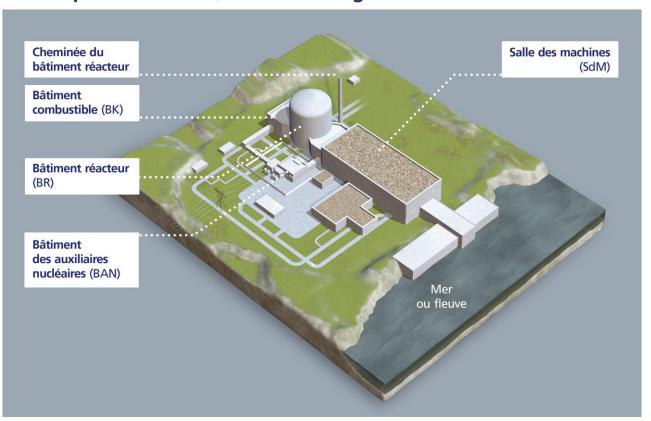
Principes de fonctionnement et barrières de sûreté

M. BOUVET
Chef de mission Sûreté Qualité - EDF



Le fonctionnement de la centrale

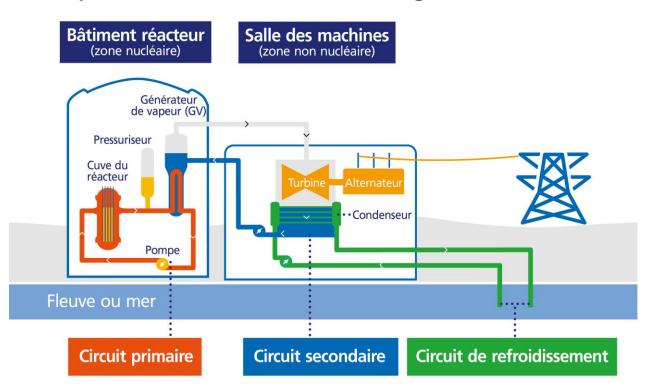
LA CENTRALE NUCLÉAIRE Principaux bâtiments, sans aéroréfrigérant





Le fonctionnement de la centrale (suite)

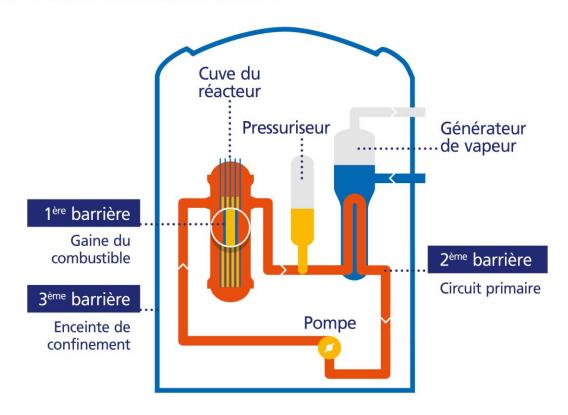
LA CENTRALE NUCLÉAIRE Principe de fonctionnement, sans aéroréfrigérant





Les trois barrières de sûreté

LES TROIS BARRIÈRES DE SÛRETÉ





LE RISQUE NUCLÉAIRE

Accident nucléaire et protection des personnes

M. ZMYSLONY Chef de Division de Lille - ASN



La défense en profondeur

Éviter qu'un accident ne survienne (conception ; exploitation). S'il survient : limiter ses conséquences pour la population et l'environnement.

La défense en profondeur est le fondement de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

Elle consiste à prendre en compte, de façon systématique, les risques techniques, humains et organisationnels et à s'en prémunir par des lignes de défense successives.

EDF est le premier responsable de la sûreté de ses installations. L'ASN contrôle, notamment par des inspections, le respect de la réglementation par l'exploitant.



Le contrôle par l'ASN de la centrale de Gravelines



- Inspections (44 jours en 2018)
- Contrôle des arrêts de réacteur
- Analyse des incidents
- Instruction des dossiers d'autorisation
- Exercices de crise



En dehors d'un accident nucléaire, chaque individu est soumis, tous les jours, à la radioactivité naturelle (rayonnements cosmiques et telluriques) liée principalement à son habitat et son mode de vie.

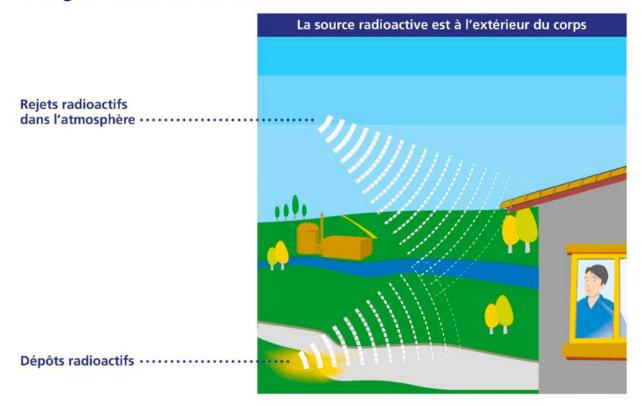
En cas d'accident nucléaire et en l'absence d'actions de protection, les rejets radioactifs peuvent atteindre l'homme de 2 manières :

- l'irradiation : c'est une exposition de l'organisme à des rayonnements issus d'une source radioactive.
- la contamination : c'est un dépôt sur ou dans le corps d'une substance radioactive.



IRRADIATION

d'origine artificielle en situation accidentelle





CONTAMINATION Trois modes de contamination

La source radioactive a pénétré dans l'organisme



Par inhalation de particules radioactives



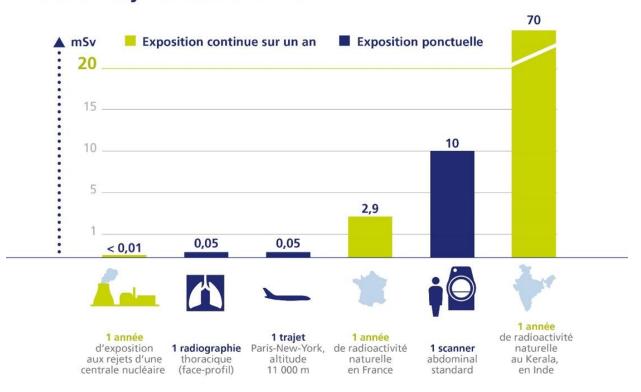
Par ingestion d'aliments contaminés

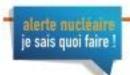


Par passage cutané

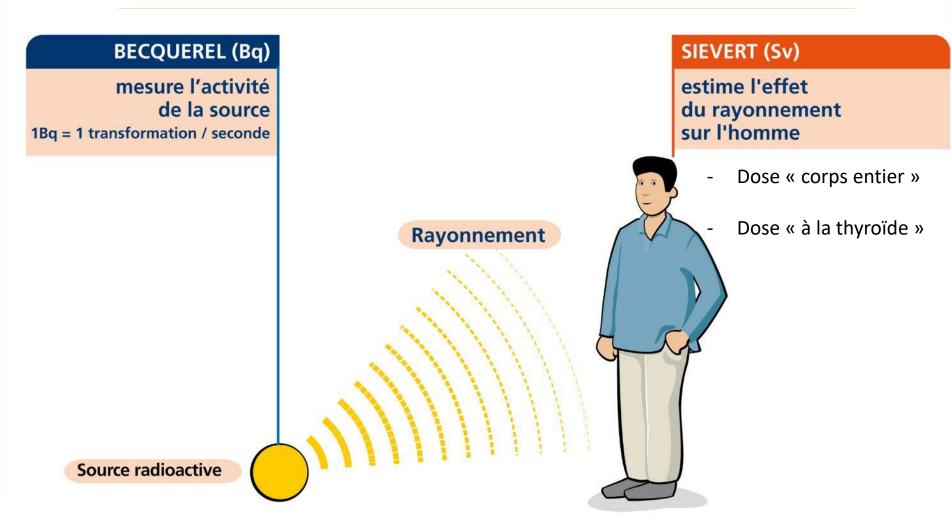


ECHELLE DES EXPOSITIONSdues aux rayonnements ionisants





La notion de dose de rayonnement





SIX RÉFLEXES POUR BIEN RÉAGIR

M. LEFRANCOIS

Commission Locale d'Information de Gravelines

Les actions de protection de la population en cas d'accident dans une centrale nucléaire en France

alerte nucléaire

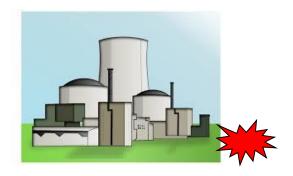
Dans un premier temps et sans attendre le calcul des experts, l'exploitant puis les pouvoirs publics décident, par précaution, des premières actions de protection les mieux adaptées :

- 1. La mise à l'abri sur 2 km en cas d'accident à cinétique rapide avec rejet ou risque de rejet
- 2. L'évacuation sur 5 km si l'évènement peut conduire à la fusion de combustible nucléaire
- 3. L'interdiction de consommation de produits non protégés à titre de précaution

Dans un deuxième temps, les calculs des experts permettent d'adapter les actions de protection et notamment de décider de la prise d'iode stable.



En cas d'accident nucléaire...



- La préfecture alerte les maires par tous les moyens à sa disposition : automates d'appels téléphoniques, téléphone, etc.
- La préfecture et les maires retransmettent l'alerte à la population à l'aide de tous leurs moyens disponibles : sirènes, automates d'appels téléphoniques, réseaux sociaux, radio, télévision, équipement mobile de diffusion d'alerte (EMDA), etc.





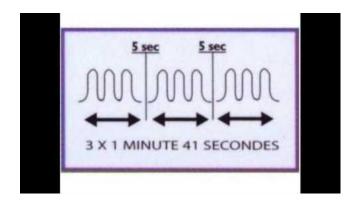








L'alerte par la sirène



Elle vous signale un danger imminent, il faut alors :

- se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur
- se tenir informé par les médias du comportement à adopter

Dans le cadre de la phase d'évacuation immédiate :

Le préfet précise les vecteurs d'information des populations les mieux adaptés au contexte local : médias conventionnés, réseaux sociaux, ensembles mobiles de diffusion d'alerte (EMDA), sirènes communales, *etc.*



Rejoignez sans délai un bâtiment en dur. Si vous êtes déjà dans un bâtiment, isolez-vous de l'extérieur : fermez portes et fenêtres et coupez la ventilation.



Respectez les consignes de protection des pouvoirs publics (prise d'iode par exemple) diffusées par la radio (France Bleu, France Info, etc.), la télévision (France Télévisions) et le site internet de votre préfecture. Pensez à vous doter, en amont, d'une radio à pile et de piles de rechange.



Restez à l'abri.

À l'école, vos enfants sont pris en charge par les enseignants.



Ne saturez pas les réseaux de communication.

Ils sont nécessaires à l'organisation des secours et à la transmission d'informations.



La dose d'iode stable doit être prise uniquement et immédiatement à la demande du préfet.

Suivez la posologie indiquée sur la boîte et dans la brochure qui vous a été distribuée avec le courrier.



Munissez-vous du kit d'urgence que vous aurez préparé au préalable.

Il comprend en particulier vos papiers personnels, vos éventuels traitements médicaux, des vêtements, de la nourriture et de la boisson. Lors de l'évacuation, respectez les consignes de circulation.



LES COMPRIMÉS D'IODE

Informations médicales

M. BARBARA Chargé de Missions - ARS



Qu'est-ce que l'iode stable ?

- Un oligo-élément naturel, indispensable au fonctionnement de la thyroïde
- Présent naturellement dans l'alimentation : poisson, viande, fruits, lait...



Le comprimé d'iode :

 un médicament fabriqué avec de l'iode stable comparable à celui qui se trouve dans la nature





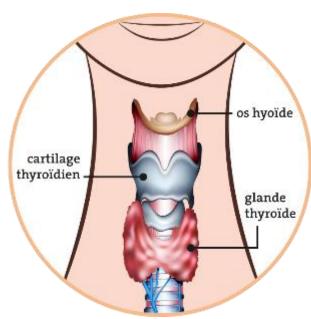
Quel risque représente l'iode radioactif?

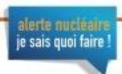
Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde

Il peut ainsi augmenter le risque de cancer de cet organe, surtout chez les jeunes et les femmes enceintes (fœtus)

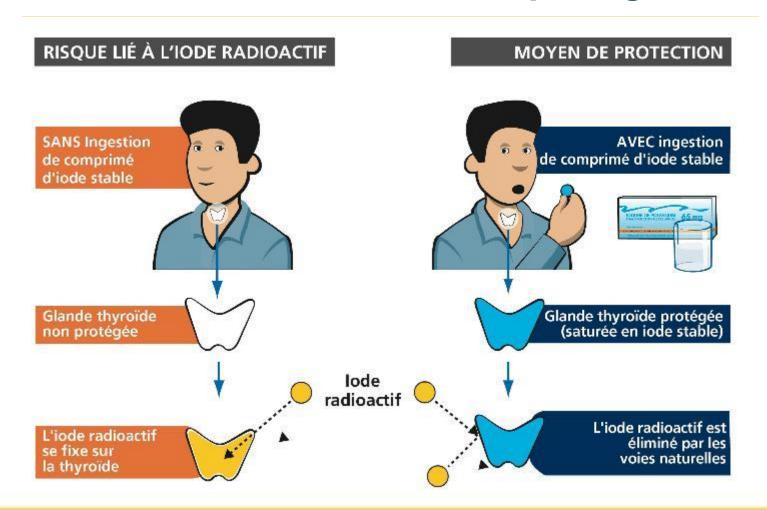
Qu'est-ce que la thyroïde?

- Une glande située sur le devant du cou
- Elle fabrique et régule des hormones jouant un rôle essentiel chez l'humain : croissance, développement intellectuel, etc.
- Un rôle particulièrement important chez les jeunes qui doivent être protégés en priorité





Comment l'iode stable nous protège-t-il ?





Comprimés d'iode & posologie



Personne de plus de 12 ans

2 comprimés à dissoudre dans une boisson (eau, lait)



Enfant de 3 à 12 ans

1 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)



Bébé de 1 mois à 3 ans

1/2 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)

Bébé jusqu'à 1 mois



1/4 de comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)

Les allergies à l'iode stable

- Les allergies connues à l'iode sont extrêmement rares.
- Possibilité d'être allergique aux excipients contenus dans les comprimés d'iode (également très rare)
- Une alternative : la solution iodo-iodurée forte de Lugol
- En cas de doute, demandez conseil à votre médecin.



LES COMPRIMÉS D'IODE STABLE

Modalités de retrait

M. BARBARA Chargé de Missions - ARS

À partir de la mi-septembre 2019 réception des courriers et des bons de retrait

Riverains

alerte nucléaire

 Retrait des comprimés en précisant au pharmacien le nombre de personnes composant votre foyer

Établissements recevant du public

 Retrait des comprimés en précisant le nombre d'employés et de personnes susceptibles d'être accueillies dans l'établissement (méthode de calcul au dos du bon de retrait)





Le retrait en pharmacie

Présentez votre courrier à votre pharmacien, il vous délivrera gratuitement les comprimés nécessaires.

Si vous n'avez plus votre bon de retrait, ou que vous ne l'avez pas reçu, le retrait est possible sur présentation d'un justificatif de domicile.

La liste des pharmacies partenaires est mentionnée au dos du courrier.







ENTREPRISE OU ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC, QUEL EST VOTRE RÔLE ?

M. ZMYSLONY Chef de Division de Lille - ASN



Qui est concerné?

- Etablissements scolaires
- Crèches ou gardes d'enfants à domicile
- Bureaux et entreprises
- Administrations
- Etablissements bancaires et postaux
- Commerces et centres commerciaux
- Etablissements de santé : hôpitaux et EPHAD
- Lieux culturels et/ou festifs
- Installations sportives
- Etablissements de formation pour adultes
- Etablissements liés à la petite enfance et centres de loisirs
- Lieux de culte
- Gares SNCF et routières
- Aéroports
- Etablissements pénitentiaires
- Cabinets médicaux et paramédicaux
- Gîtes et maisons d'hôtes



Une obligation de protection

Obligation d'assurer la protection des salariés (article L. 4121-1 du code du travail) en :

- constituant des stocks d'iode
- les mettant à la disposition, en cas d'accident nucléaire, des salariés et/ou des personnes se trouvant dans l'établissement,
- favorisant leur mise à l'abri.



Prévoir des comprimés d'iode pour les personnes susceptibles d'être accueillies dans votre établissement.

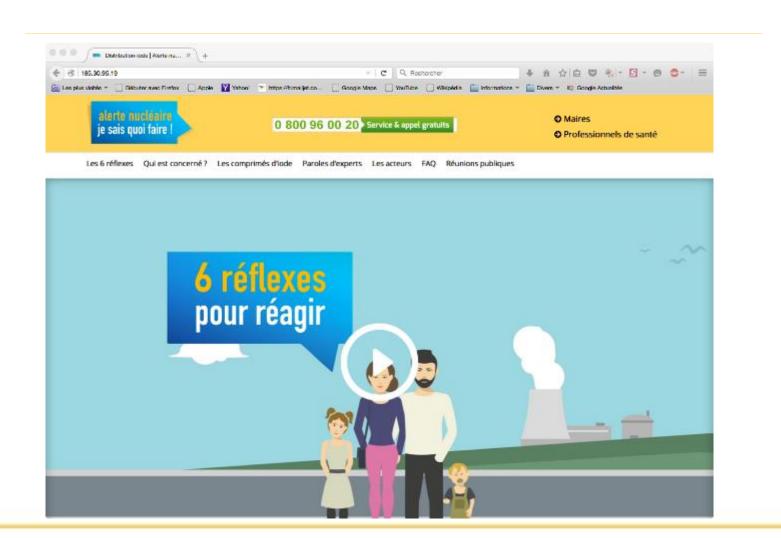


COMMENT S'INFORMER?

M. LEFRANCOIS
Commission Locale d'Information de Gravelines



www.distribution-iode.com





Le numéro vert

0 800 96 00 20 Service & appel gratuits

Du lundi au vendredi de 10h à 18h30 Le samedi de 10h à 12h

Des téléconseillers à votre écoute pour répondre à vos questions : distribution et retraits des comprimés, réflexes, iode et santé, action de protection en cas d'accident nucléaire, etc.





Un dépliant d'information

Les 6 réflexes pour bien réagir en cas d'alerte nucléaire.

Des informations sur l'iode stable.





Les partenaires de la campagne



Votre maire



La commission locale d'information (CLI)

La commission locale d'information et votre maire sont des relais d'information de proximité



Les partenaires de la campagne



Les professionnels de santé sont à votre disposition pour répondre à vos questions sur l'iode et la santé